



Toulouse le 24 août 2017

**DIRECTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE**

Monsieur Patrice ROBERT
Maire de Goyrans
Mairie de Goyrans
31120 GOYRANS

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DDET / CT / /

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. de votre commune, que vous m'avez transmis par courrier du 21 juin 2017.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, l'observation suivante:

- la zone AU « Carrerrasse » qui fait l'objet d'une OAP sera desservie par le Chemin de Carrerrasse, voie communale et le Chemin de la Côte du Moulin, RD 68J.

Pour des raisons de visibilité et de sécurité, il est préconisé un seul accès sur la RD 68J situé en face de la rue du Belvédère.

Cet accès devra être sécurisé et validé par les services de la voirie départementale.

D'autre part, il serait intéressant, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des OAP, de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Très Cordialement.

Georges MERIC
Président du Conseil départemental

COPIE :
- M. Bernard BAGNERIS et Mme Muriel PRUVOT
Conseillers Départementaux du canton de CASTANET